

Pourquoi adhérer ?

L'engagement au service de l'existence, de la liberté et de l'autonomie des communes

Être **acteur** d'un réseau national des **maires** qui partagent vos préoccupations et votre **engagement** pour la **commune** et la **ruralité**.

1

L'AMRF compte près de 10 000 adhérents et dialogue avec l'ensemble des acteurs de la commune et de la ruralité.

Aider les **maires ruraux** dans l'exercice de leur mandat
Bénéficier d'un **accompagnement** sur-mesure et de réponses adaptées
Dépannage juridique, conseils, aide à la représentation.

2

Promouvoir, défendre et développer la ruralité

3

L'AMRF dialogue avec de nombreux parlementaires au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Son expertise et son expérience sont sollicitées par le Gouvernement et l'Etat.
L'AMRF est devenue un interlocuteur incontournable en siégeant notamment dans de nombreuses commissions pour porter la voix des élus ruraux : normes, très haut débit, dotations, école, santé, ...

Corriger les déséquilibres urbain/rural

Les réformes territoriales successives ont modelé des politiques d'aménagement du territoire prônant un développement uniquement à partir des villes vers les périphéries puis les campagnes.

L'AMRF combat cette idée, démontrant que les territoires ruraux sont capables de développer des modèles de vie alternatifs utiles au développement du pays.

4

Accéder à de nombreux services

5

Abonnement au mensuel *36 000 Communes*, aux newsletters, accès au service Campagnol pour créer votre site internet communal, au dépannage juridique, au conseil pour rédiger vos courriers à destination de l'Administration et des ministères, accompagnement des **maires** dans le développement des outils de communication (documents de présentation, relation avec les médias, communiqués de presse).